

Trions malin !

En favorisant le tri, le compostage et le recyclage, nous limitons les déchets et contribuons à préserver les ressources naturelles, à économiser l'énergie et à moins polluer l'air et l'eau.

Trier est un geste simple à la portée de tous, alors mobilisons-nous pour réduire nos déchets sur le territoire Loire Forez et **trions malin !**

Collecte sélective :

déchets recyclables en carton, papiers, bouteilles et flacons plastiques et métal > page 4



Je sors mon bac jaune ou mon sac une semaine sur deux.

Collecte du verre en Point d'Apport Volontaire (PAV)

> page 8



Collecte des textiles

> page 9



Collecte des ordures ménagères :

déchets non-recyclables



Je sors mon bac ordures ménagères la veille au soir ou le matin de la collecte toutes les semaines.

Compostage des bio-déchets :

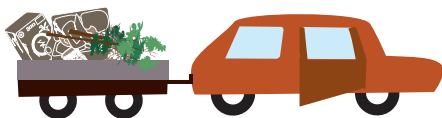
certains déchets de cuisine et de jardin (épluchures, filtres de café, fleurs fanées...)

> page 10-11



Dépôt des autres déchets en déchèterie :

électroménagers, encombrants, déchets dangereux, déchets verts...



› Quels sont les déchets à apporter en déchèterie ?

› Cartons



› Métaux



› Bois



› Déchets verts



› Gravats



› Pneus



› Encombrants



› Les déchets dangereux des ménages



› PILES ET ACCUMULATEURS



› BATTERIES



› DÉCHETS SPÉCIFIQUES bidon de peinture plein, solvants...



› HUILE DE VIDANGE



› NÉONS



› RADIOGRAPHIE

› Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)



› GROS ÉLECTROMÉNAGER



› ÉCRANS



› PETITS APPAREILS MÉNAGERS

› 3 déchèteries à votre service

- Saint-Just-Saint-Rambert – Pré Furan – Tél. 04 77 36 91 48
- Savigneux – La Loge – Tél. 04 77 58 78 69
- Sury-le-Comtal – L'Echaud – Tél. 04 77 30 68 38

Consultez les horaires sur le site www.loireforez.fr

ou contactez le numéro vert :  N° Vert 0 800 881 024

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



› La déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité créé par Loire Forez.

Elle couvre les communes éloignées des 3 déchèteries fixes du territoire.

Retrouvez le calendrier de passage du véhicule sur le www.loireforez.fr

➤ Bouteilles et flacons en plastique



➤ Les emballages en plastique recyclables

Bouteilles d'eau, bouteilles de lait, bouteilles d'huile, gels douche, produits d'entretien, produits vaisselle, yaourts à boire, flacons plastiques de ketchup, mayonnaïse, vinaigrette...



**À CE JOUR, SEULS
LES BOUTEILLES ET LES
FLACONS PLASTIQUES
SE RECYCLENT.**



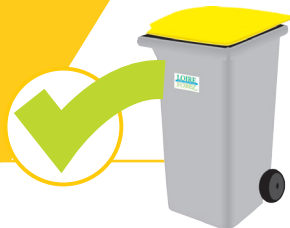
Non recyclable

à déposer dans le bac
ordures ménagères



Sacs plastiques, tubes de dentifrice, pots de yaourt, gobelets en plastique, emballages plastiques, boîtes d'œufs

➤ Cartons et briques alimentaires



➤ Les emballages en carton et les briques alimentaires recyclables

Les briques de jus de fruit, de lait, de soupe, les boîtes de céréales, de pâtes/riz, les emballages carton de gâteaux/yaourts, les paquets de cigarettes, les packs de lessive, les boîtes de chaussures, les boîtes d'œufs, les emballages de sucre, les rouleaux de papiers essuie-tout...



**JE DÉPOSE MES
GROS CARTONS
À LA DÉCHÈTERIE.**

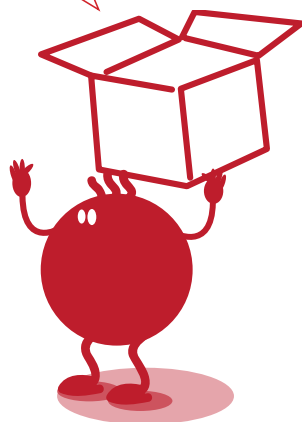


Non recyclable

à déposer dans le bac
ordures ménagères



Les assiettes en
carton souillées,
les emballages en
carton mal vidés



> Le métal



> Les emballages métalliques recyclables

Les boîtes de conserve, les boîtes de thé, les barquettes en aluminium, les aérosols, les canettes, les bidons de sirop...



**PENSEZ-Y,
LES AÉROSOLS
SE RECYCLENT AUSSI.**



Non recyclable
à déposer dans le bac
ordures ménagères



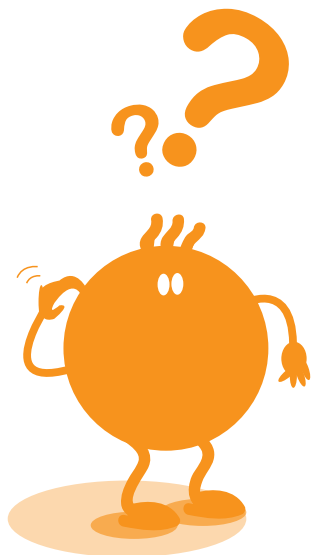
Le papier aluminium, les paquets de café, les emballages de compote, les boîtes de conserve mal vidées.

➤ Les papiers, journaux, revues et magazines



➤ Le papier recyclable

Annuaire, catalogues, prospectus publicitaires, journaux, magazines, cahiers, enveloppes, papier.



**LES FILMS PLASTIQUES
AUTOUR DES MAGAZINES
SE JETTENT DANS LE BAC
ORDURES MÉNAGÈRES.**



Non recyclable

à déposer dans le bac
ordures ménagères



Les mouchoirs en papier,
les couches, le papier essuie-
tout, le film plastique autour
des magazines...

> Le verre



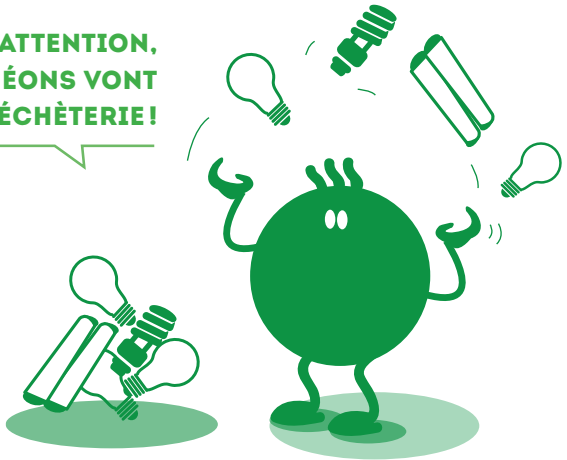
> Les emballages en verre recyclables

Les bouteilles en verre (huile, eau, alcool, jus de fruit...), les bocaux (confiture, moutarde...), les pots (yaourts, pots de bébé...).



**ATTENTION,
LES AMPOULES ET LES NÉONS VONT
DIRECTEMENT À LA DÉCHÈTERIE!**

Les couvercles en métal
se jettent dans le bac
jaune.



Non recyclable

à déposer dans le bac
ordures ménagères





La vaisselle cassée,
les vitres cassées,
les vases...

› Les textiles



› Recyclez vos vêtements

Donner ses vêtements abimés ou en bon état permet de réduire les déchets, favoriser le recyclage et créer de l'emploi solidaire.

Que déposer dans les points de collecte ? 	A ne pas déposer 
<ul style="list-style-type: none">› Tous les vêtements homme, femme, enfant› Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, serviettes...)› Les chaussures et la petite maroquinerie (ceintures, sacs...)› Les peluches et pelotes de laine	<ul style="list-style-type: none">› Tous les produits non textiles› Les matelas, les sommiers, les moquettes et les toiles cirées› Les tapis› Les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection› Les chiffons usagés en provenance des entreprises› Les vêtements souillés et moisis

› Comment rassembler vos textiles ?

- › Déposez des sacs de 30 litres maximum bien fermés (pas de vrac)
- › Attachez les chaussures par paire et séparez-les du textile
- › Si le conteneur est plein, contactez le numéro vert et ne laissez rien par terre

 **N° Vert 0 800 881 024**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

› Donner une seconde vie à vos vêtements

- › **40 %** du textile est revendu dans les magasins de vêtement d'occasion ainsi que dans certaines friperies d'Afrique
- › **45 %** des textiles servent à fabriquer un isolant thermo acoustique appelé Métisse® ou des chiffons d'essuyage
- › **15 %** du textile reste non valorisable

› Le compostage des bio-déchets



› Composter : un geste simple pour moins jeter

Le compostage permet de réduire la quantité de déchets produits et ainsi maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, enfouissement...). Il permet également de produire sans frais un amendement naturel de qualité à utiliser directement dans son jardin.

› Quels déchets peut-on composter ?

Épluchures de fruits et de légumes, pains rassis, filtres et marc de café, coquilles d'œufs concassées, mouchoirs en papier, essuie-tout...

Mais aussi :

Fleurs fanées, tonte de gazon, feuilles mortes, branchages de petites tailles...

› Les déchets à ne pas composter

Restes de viandes et poissons, os et coquillages, noyaux, sauces, graisses et huiles, litière d'animaux de compagnie, couche-culotte, mégots de cigarette...

› 3 règles d'or pour réussir son compost

- › **Diversifier les apports** (en compostant aussi bien les déchets verts et humides comme les épluchures ou le gazon que les déchets bruns et secs comme les feuilles et les branchages)
- › **Mélanger pour aérer le compost** (pour accélérer la décomposition des déchets et éviter les mauvaises odeurs)
- › **Maintenir une humidité constante** (pour éviter que les micro-organismes ne se dessèchent)

› Comment utiliser son compost ?

Le compost peut être utilisé de 2 façons :

Avant maturité (environ 4 mois) : en paillis en le disposant sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures bien avancées.

À maturité (environ 8 mois) : pratiquement pour tout : gazon, plantes vivaces, haies, semis, plantes d'intérieur.



JE COMPOSTE ET J'OBTIENS UN ENGRAIS NATUREL, GRATUIT ET DE QUALITÉ.

› Trucs et astuces :

Symptômes	Causes	Solutions
Odeurs nauséabondes	<ul style="list-style-type: none"> › Manque d'air et trop d'eau › Ou trop de déchets humides 	Mélanger les matières et apporter des déchets secs
Présence de mouches ou de nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> › Mauvais recouvrement des déchets de cuisine › Présence de matières non recommandées 	<ul style="list-style-type: none"> › Recouvrir constamment les déchets de cuisine par d'autres déchets › Enlever les matières non recommandées
Certains déchets (coquilles d'œufs, coquilles de noix, branchages, légumes ou fruits) ne se décomposent pas	Les matières introduites dans le composteur sont trop « grossières »	Les briser, les broyer ou les réduire en morceaux afin de faciliter l'action des micro-organismes

ATTENTION : NE JAMAIS UTILISER LE COMPOST PUR. LE MÉLANGE IDÉAL EST DE 30 % DE COMPOST ET DE 70 % DE TERRE OU DE TERREAU.

› Où composter ?

Le composteur doit être posé sur une surface plane d'environ 1m², sur un sol de préférence retourné ou sarclé pour favoriser les échanges directs avec les micro-organismes, les vers et les insectes.

› Zoom sur :



Le bio-seau en plastique vous permettra de stocker temporairement vos déchets de cuisine avant de les transférer dans votre composteur*.

* Vous souhaitez commander un composteur ?

La Communauté d'agglomération Loire Forez propose des composteurs en bois ou en plastique recyclé ainsi que des bio-seaux à tarif préférentiel.

Vous pouvez télécharger votre bon de commande sur le site : www.loireforez.fr

Ou contacter le service collecte et traitement des ordures ménagères au

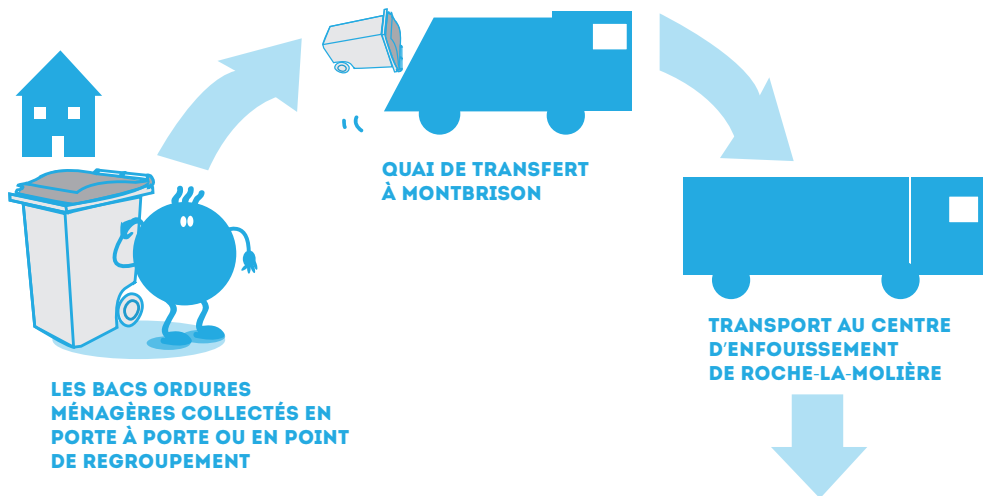
▶ N° Vert 0 800 881 024

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



➤ Que deviennent vos ordures ménagères ?

Après la collecte des ordures ménagères, ces dernières sont emmenées au centre d'enfouissement de Roche-la-Molière **sans aucun tri au préalable**.



➤ Le centre d'enfouissement

Les déchets de nos poubelles ordures ménagères sont dirigés vers le centre d'enfouissement de Roche-la-Molière.

Il s'agit d'un site conçu pour stocker jusqu'à 500 000 tonnes de déchets par an, dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement.

Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géo-membranes. Les jus polluants (lixiviats) sont alors récupérés et le biogaz issu de leur fermentation est valorisé pour produire de l'énergie.

Loire Forez organise régulièrement des visites de sites alors n'hésitez pas à nous contacter.



LES DÉCHETS NE SONT PAS TRIÉS MAIS DIRECTEMENT ENFOUIS. ILS NE DOIVENT PAS CONTENIR DE DÉCHETS RECYCLABLES.

› Que deviennent vos déchets recyclables ?

Après la collecte, les déchets recyclables sont triés manuellement et automatiquement au centre de tri de Firminy puis acheminés, par matière, dans des usines de recyclage.



› Bouteilles et flacons en plastique



› Vêtements, meubles de jardin, vêtements en polaire...



› Papiers, journaux, revues et magazines



› Papiers à usage domestique, enveloppes...



› Cartons et briques alimentaires



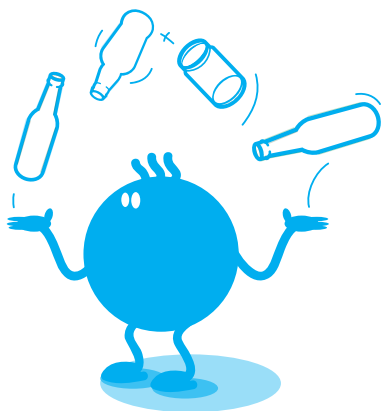
› Papiers toilettes, enveloppes, papiers cadeaux...



› Métaux



› Pièces de moteur, des outils et des clous, des boîtes de conserve



LE VERRE EST RECYCLABLE À L'INFINI !!!



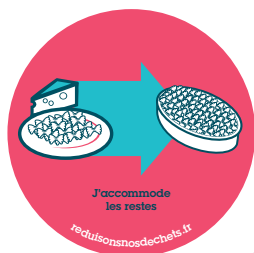
Attention : Ce logo indique que l'industriel a payé son éco-taxe pour le déchet qu'il fabrique. Il ne veut pas dire que l'emballage est recyclable ou recyclé.

➤ Stop au gaspillage !

Aujourd'hui, le tri des déchets en lui-même ne suffit plus. Il est important de suivre une conduite éco-citoyenne en adoptant quelques gestes faciles et accessibles à tous pour réduire ses déchets à la source et éviter le gaspillage.



Il nous faut adopter de nouveaux réflexes, **RÉUTILISER, RÉPARER, PARTAGER, CHINER, PRÊTER, RELOOKER, DONNER** au lieu de jeter pour réduire la quantité de nos déchets.



› Le saviez-vous ?

› **20 kg** d'aliments consommables (emballés ou non emballés) sont jetés par an et par personne (source : Ministère de l'agriculture).

› Savez-vous la différence entre « à consommer de préférence avant le... » et « à consommer jusqu'au... » ?

« À consommer de préférence avant... »

indique qu'après cette date le produit perd seulement de sa qualité.

En revanche **« à consommer jusqu'au... »**

signifie que le produit n'est plus bon et consommable après cette date.

› Un bébé va utiliser jusqu'à **3 800 couches** avant de devenir propre, ce qui représente environ **1 tonne de déchets**.

Avez-vous pensé aux couches lavables ?

› Chaque année, **900 000 tonnes de déchets papiers** proviennent de nos impressions.

Alors, n'imprimez que le nécessaire et privilégiez le recto verso.

› **L'adhésif « Stop pub »**

Apposez un adhésif « Stop pub » sur votre boîte aux lettres. Distribué gratuitement par Loire Forez, il permet de réduire 42 kg de papier par an et par foyer.



Communauté d'agglomération Loire Forez
Service collecte et traitement des ordures ménagères

17, boulevard de la Préfecture
BP 30211
42605 Montbrison cedex

N° Vert 0 800 881 024

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

orduresmenageres@loireforez.fr
www.loireforez.fr

